

Compte-rendu du conseil du 30 mai 2022 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 30 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal ordinaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre du Vieux Poirier, sous la présidence de Monsieur Stéphane CONFAIS, Maire.

Etaient présents : Mesdames Johanna CHOLET, Isabelle MARIE, Sylvie PERRIN, Brigitte ROBION.
Messieurs Stéphane BRET, Franck LEGRAND, Joël PERZO, Benjamin RIGOT,
Bertrand SAIVE, Alain TILLARD.

Etaient absents excusés : Messieurs Guillaume BERTRAND, Nicolas DREVENSEK, Aurélien TRÉGOUET

Guillaume BERTRAND donne pouvoir à Stéphane CONFAIS
Nicolas DREVENSEK donne pouvoir à Sylvie PERRIN
Aurélien TRÉGOUET donne pouvoir à Franck LEGRAND

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Benjamin RIGOT

ORDRE DU JOUR

- **Modification des délégations aux adjoints**
- **Réorganisation et éventuelle modification du bureau**

Déroulement de la séance :

Le maire rappelle que certaines fonctions sont déléguées aux adjoints, sous la responsabilité du maire : les délégations pour ce mandat sont définies dans un arrêté du 26 mai 2020.

Le maire rappelle également que ces délégations peuvent être modifiées et rapportées par décision du maire par un arrêté.

Ainsi les délégations du premier adjoint, Alain TILLARD, pour les travaux et les espaces verts, sont rapportées.

Les délégations du deuxième adjoint, Joël PERZO, sont rapportées.

Les délégations du troisième adjoint, Johanna CHOLET, sont rapportées.

Trois arrêtés ont été pris par le maire en ce sens :

Suite à cette décision, le maire explique que le conseil doit sans délai voter le maintien dans leur fonction d'adjoint de Joël PERZO et Johanna CHOLET.

S'ils ne sont pas maintenus dans leur fonction, le conseil municipal procédera au vote du deuxième et troisième adjoint.

Les délibérations

Votes au scrutin secret

1. Maintien de Joël PERZO dans ses fonctions de deuxième adjoint :

Vote pour : 5

Vote contre : 8

Abstention : 1

Le conseil municipal vote contre le maintien dans ses fonctions d'adjoint au maire de Joël PERZO.

2. Maintien de Johanna CHOLET dans ses fonctions de troisième adjoint :

Vote pour : 6

Vote contre : 8

Le conseil municipal vote contre le maintien dans ses fonctions d'adjoint au maire de Johanna CHOLET.

3. Désignation du deuxième adjoint :

Chaque conseiller peut se porter candidat.

Benjamin RIGOT et Joël PERZO se portent candidat.

8 voix pour Benjamin RIGOT

6 voix pour Joël PERZO

Le conseil décide donc d'élire Benjamin RIGOT deuxième adjoint.

4. Désignation du troisième adjoint :

Chaque conseiller peut se porter candidat.

Isabelle MARIE et Joël PERZO se portent candidat.

8 voix pour Isabelle MARIE

6 voix pour Joël PERZO

Le conseil décide donc d'élire Isabelle MARIE troisième adjoint.

Séance levée à 20h00.